

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 491

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Récalde, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et M. William

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , dont un indicateur portant sur le bilan social des journalistes et correspondants de presse à l'étrangers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La qualité de l'information qui nous vient du monde entier dépend des journalistes qualifiés qui exercent leur métier sur place. Les correspondants des médias à l'étranger s'implantent sur un territoire, enquêtent, trouvent des sources, nouent des relations de confiance, et grâce à elles, croisent les informations qui leur parviennent. On pourrait penser qu'un travail aussi crucial fasse l'objet d'un traitement avantageux pour ces hommes et ces femmes présents parfois dans des zones de guerre, qui peuvent le payer de leur vie. Nous rendons hommage en cela à Arman Soldin, Pierre Zakrzewski ou Frédéric Leclerc-Imhoff décédé récemment en Ukraine ou encore à Roshdi Sarraj, mort à Gaza, et bien d'autres.

La profession a poussé un cri d'alarme pour dénoncer la détérioration de leurs conditions de travail. Malgré la loi, des médias – parfois publics – rechignent à établir un contrat de travail et à les payer en salaire. Ces employeurs peu scrupuleux préfèrent les payer en factures, alors même qu'ils ne disposent pas de statut libéral, entraînant une précarité structurelle et une exclusion du système social français, sans protection contre les accidents de la vie, maladie, chômage ou retraite. C'est le cas de plusieurs journalistes employés par France 24 dans le monde qui tirent pourtant la majorité, voire la totalité, de leurs revenus professionnels de contrats avec la chaîne. Certains journalistes sont aujourd'hui en situation de dette vis-à-vis de la chaîne et doivent lui rembourser une avance de frais de santé.